

## SERVICE SANITAIRE module «conduites addictives»

### Présentation du Pôle Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires et de ses actions en matière de sécurité routière sur les conduites addictives

#### • QUELS SONT LES ENJEUX ? La nécessité d'agir :

Au niveau national, en 2020, les conduites addictives sont responsables d'une part très importante de l'accidentologie routière et ce notamment chez les jeunes :

- L'ALCOOL : En 2020, dans 31 % des accidents mortels, un conducteur est alcoolisé. Cette part est stable depuis 2010 et monte à 49 % la nuit. L'alcool au volant concerne toutes les générations et particulièrement les personnes âgées de 18 à 44 ans. Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 18 chez les conducteurs alcoolisés.
- LES STUPÉFIANTS : En 2020, dans 2 accidents mortels sur 10, un conducteur est positif aux stupéfiants. Cette part est d'un tiers la nuit au cours des week-ends. En 2020, 391 personnes ont été tuées dans un accident avec stupéfiants. Elles représentent 21 % des personnes tuées dans les accidents mortels.  
Parmi les 362 conducteurs positifs aux stupéfiants impliqués dans un accident mortel en 2020, la moitié (198) présente également un taux d'alcool supérieur à 0,5 g/l. Une proportion similaire est également constatée dans les accidents corporels (**on retrouve donc fréquemment le mélange de ces deux types d'addictions**).  
Parmi les 18-24 ans, 23% des conducteurs contrôlés dans les accidents mortels sont positifs à un produit stupéfiant. Conduire après usage de cannabis multiplie par 2 le risque de provoquer un accident mortel. Au volant, le cocktail cannabis et alcool multiplie par 29 le risque de provoquer un accident mortel.
- LES JEUNES ADULTES (18 – 24 ans) : En 2020, 449 jeunes adultes (âgés de 18 à 24 ans) ont été tués dans les accidents de la route soit 18 % de l'ensemble des tués. La mortalité routière est la première cause de mortalité chez les jeunes adultes loin devant les autres mortalités accidentelles. Les accidents mortels chez les jeunes adultes surviennent pour 60 % des cas la nuit contre 39 % pour les autres usagers tués et 37 % des cas les jours non ouvrés (du vendredi soir au dimanche matin) contre 29 % pour les autres usagers .

Au niveau du département du Doubs (25), il est possible de retrouver le même type de conclusions :

LES ADDICTIONS : Dans le Doubs en 2020, l'alcool est la deuxième cause d'accident mortel, avec plus de 43 % des tués. Les stupéfiants représentent plus de 14 % des tués.

LES JEUNES (14 – 29 ans) : Le risque « jeunes » est un enjeu très significatif de sécurité routière, notamment les 18-24 ans qui sont impliqués dans 32 % des accidents corporels et représentent 12 % des tués

POUR PLUS D'INFORMATIONS : La sécurité routière en France – Bilan de l'accidentalité de l'année 2020 :

[https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/ONISR\\_Bilan\\_Accidentalit%C3%A9\\_2020.pdf](https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/ONISR_Bilan_Accidentalit%C3%A9_2020.pdf)

Bilan 2020 de l'accidentologie dans le Doubs :

[http://www.msr25.doubs.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\\_modifiee.pdf](http://www.msr25.doubs.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_modifiee.pdf)

- **QUELS SONT LES LEVIERS D’ACTION ?**

La politique de réduction de l’insécurité routière dans le département du Doubs est définie dans le Document Général d’Orientations (DGO 2018 – 2022), véritable feuille de route qui identifie des orientations d’actions à mener suivant 6 enjeux prioritaires. Ces orientations d’actions permettent de fédérer l’ensemble des acteurs et de les impliquer fortement dans la définition et la réalisation d’actions de prévention notamment pour :

- **LES ADDICTIONS (alcool et stupéfiants) :**

INFORMER ET SENSIBILISER EN RAPPELANT LES RÈGLES

- Améliorer la communication, en l’adaptant à la cible et en exploitant le média le plus approprié suivant le public visé.
- Renforcer la prise de conscience du risque: rappeler les règles concernant l’alcool et les stupéfiants et celles concernant la conduite après en avoir consommé (communiquer sur le pourquoi des règles et sanctions applicables).
- Valoriser le conducteur sobre.
- Lutter contre les idées reçues, les idées erronées concernant les produits psychoactifs, la façon de les éliminer et la résistance à leurs effets.

→ ***Les connaissances médicales et sociales des étudiants en service sanitaire pourraient être mises à profit pour mettre en œuvre ces orientations d’actions.***

SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS EN CONTACT AVEC LES CONSOMMATEURS

- Mobiliser les restaurateurs, les exploitants de lieux festifs et les organisateurs de soirées festives (particuliers, établissements, associations,...) sur les risques liés à l’alcool/stupéfiants au volant et chez le piéton.
- Augmenter le niveau de connaissance des acteurs de la sécurité routière et des encadrants (scolaires, entreprises, collectivités,...).
- S’assurer du respect de la réglementation applicable à l’égard des établissements vendant de l’alcool, notamment l’obligation de mise à disposition d’un éthylotest.

→ **L’objectif de mise en œuvre de politique de prévention sanitaire des étudiants s’intègre pleinement dans ces orientations d’actions.**

- **LES JEUNES (14-29ans) :**

ACCENTUER LA PRÉVENTION EN RENOUVELANT LE DISCOURS AUPRÈS DES JEUNES

- Utiliser le levier des parents dans la promotion des messages de prévention.
- Augmenter l’impact des actions de prévention par une plus forte médiatisation.
- Mettre l’accent sur les conduites et comportements à risques : agir sur les conduites addictives, l’usage des distracteurs au volant, la pratique des vitesses excessives, le respect des règles de circulation, le port de la ceinture.
- Promouvoir les actions montées par les pairs, ainsi que les témoignages (démonstration par l’exemple).

POUR PLUS D’INFORMATIONS :

<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/document-general-d-orientations-de-securite-r78.html>

[http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\\_dgo\\_2018\\_2022\\_vdef.pdf](http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_dgo_2018_2022_vdef.pdf)

- **QUELLE EST L'AIDE QUI PEUX VOUS ÊTRE APPORTÉE ?**

Le Pôle Sécurité Routière (SR) de la Direction Départementale des Territoires du Doubs, service de l'État, pilote et coordonne la politique locale de sécurité routière sous l'égide du préfet. Concrètement, le Pôle Sécurité routière organise et pilote des actions de sécurité routière d'envergure au niveau départemental (crash-test, compagnie de théâtre, escape game...).

Il propose également la rédaction du DGO et des orientations d'actions évoqués plus haut. Ces différentes orientations d'actions sont déclinées chaque année en actions concrètes dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de sécurité routière (PDASR).

**Le service sanitaire sur les conduites addictives peut tout à fait entrer dans ce dispositif en portant des projets en lien avec les orientations d'actions des enjeux « jeunes » et « addictions » et en montant de nouvelles actions.**

Le pôle SR peut donc être un appui pour les porteurs de projet en les accompagnant dans l'organisation de projets de sensibilisation à la sécurité routière :

- mise en relation avec différents partenaires (éducation nationale, associations de sécurité routière, fournisseurs de goodies etc.) ;
- formation possible des porteurs de projets sur la thématique « conduites addictives » en rapport avec la sécurité routière ;
- fourniture de ressource documentaire : flyers, affiches, site internet local (<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/>) et national (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>), e-learning (<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/e-learning-pour-vous-former-a-la-securite-routiere-r116.html>), de la documentation sur SAM « celui qui conduit ,c'est celui qui ne boit pas », logiciel « dose alcool », film, audio etc...; et via les vignettes tu serious game <http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/serious-game-r151.html>
- attribution de subventions (50 % du coût total de l'action) pour des actions de sécurité routière éligibles au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) ;
- prêt de matériel pour des actions de sécurité routière et notamment sur les conduites addictives : lunettes alcool / drogues avec parcours, simulateur de conduite 4 roues ou 2 roues avec simulation de conduite sous alcool, éthylotest électronique avec embouts ;
- fourniture de goodies sur le thème alcool (verres doseurs bar / maison, éthylotests chimiques, etc.).

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

**Direction Départementale des Territoires  
Pôle Sécurité Routière  
5 voie Gisèle Halimi**

**Angélique VERDOT : 03 39 59 55 17  
Christelle VALCIN : 03 39 59 55 16**

**mail : [ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr)**